**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:***

**L'an deux mil seize, le 26 janvier**, le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** VANIER Pascal, LOUVEL Jacques, HALLEBARD Mireille, WAGNER Annie, ROBILLARD Marie-Line, GRATIGNY Laurent, BLOSSEVILLE Laurent

**Absents excusés** : LEFEBVRE Sophie ayant donné pouvoir à VANIER Pascal

MAURIQUE Laurence ayant donné pouvoir à BLOSSEVILLE Laurent

GAILLANDRE Alain ayant donné pouvoir à LOUVEL Jacques

BLOSSEVILLE Richard

**Absent**: NEANT

Date de convocation : 19 janvier 2016

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 10

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Laurent BLOSSEVILLE

**Compte rendu du 01 décembre 2015**

Le compte rendu du 01 décembre 2015 est approuvé à l’unanimité.

**Centre Communal d’Action Sociale**

Suite à la démission de Mr GAUTHIER comme vice-président du CCAS et aux courriers de Direction Régionale des Finances Publiques indiquant la possibilité de supprimer les CCAS, sans toutefois supprimer l’action qui en résulte, pour les communes de moins de 500 habitants., la question est posée du maintien ou non du CCAS de Blosseville. La question devra être tranchée avant le 1er janvier 2017.

Les membres du conseil municipal sont favorables au regroupement du CCAS au budget communal à partir du 1er janvier 2017. Une délibération ultérieure viendra entériner cette décision.

**Reversement du Fonds d’amorçage à la communauté de Communes de la Côte d’Albâtre**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires la CCCA a mis en œuvre depuis septembre 2014, un dispositif appelé TAP (Temps d’Activité Périscolaire) assurant la prise en charge des élèves dès la fin des cours jusqu’à 16h30, auprès de chaque école des communes du territoire.

Pour financer en partie ce dispositif, une participation financière de l’Etat appelée fonds d’amorçage, sera versée sur plusieurs années directement aux communes du territoire, lesquelles s’engagent à reverser la totalité de ces fonds à la CCCA qui exerce la compétence périscolaire et assume le fonctionnement de ce dispositif.

Une convention doit être signée avec la CCCA autorisant le versement de la totalité du fonds d’amorçage perçu.

Les membres du conseil municipal à l’unanimité autorisent Mr le Maire à signer la convention et à reverser les fonds d’amorçage à la CCCA.

**Taxe de séjour**

Dans le cadre de sa compétence accueil et promotion du tourisme, la CCCA a décidé d’instaurer la taxe de séjour sur l’ensemble du territoire. Certaines communes comme Blosseville avaient déjà instauré la taxe de séjour afin de rémunérer les saisonniers qui assurent l’animation des jeux insolites de l’été. Le conseil municipal ne souhaite pas reverser la taxe de séjour à la communauté de communes afin de continuer à assurer la pérennité des jeux insolites.

Les membres du conseil municipal à l’unanimité s’opposent à ce que la taxe de séjour soit perçue par la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre.

**Tarif des concessions au cimetière**

Les membres du conseil municipal à l’unanimité décident de modifier les tarifs des concessions au cimetière à partir du 1er février 2016, de la façon suivante :

* Columbarium 30 ans 150.00 €
* Columbarium 50 ans 250.00 €
* Cimetière 30 ans 225.00 €
* Cimetière 50 ans 375.00 €

**Tarifs de la salle communale « Les Colombiers »**

Les membres du conseil municipal à l’unanimité décident de modifier les tarifs de location de la salle communale « les Colombiers » à partir du 1er février 2016. Les personnes ayant déjà signé leur contrat bénéficieront du tarif antérieur. En contrepartie, les fluides ne seront plus facturés. Les tarifs sont modifiés comme suit :

Commune Hors Commune

* 1 journée férié en semaine 155.00 € 190.00€
* Week-end 215.00 € 255.00 €
* Vin d’honneur 60.00 € 80.00 €

**Evolution du SIVOS**

Il y est probable qu’il y ait une fermeture de classe au sein du SIVOS de la Veules et du Dun à la rentrée prochaine, vue la baisse des effectifs.

La question reste de décider quelle école fermerait une de ses classes.

Objectivement la classe du Bourg Dun est la moins aux normes notamment pour les personnes à mobilité réduite, de plus c’est la commune du Bourg Dun qui fournit la cohorte la moins nombreuse mais la commune du bourg Dun ne veut pas fermer sa classe. Aucune des communes n’est prête à fermer.

Les membres du conseil municipal s’opposent également à la fermeture de la classe de Blosseville. Si le choix se portait finalement malgré l’opposition sur l’école de Blosseville, il faudrait envisager soit de regrouper les classes à Veules moyennant travaux soit la commune de Blosseville quitte le SIVOS avec l’accord des 3/5eme des membres pour aller vers les écoles de Saint Valery en Caux.

Si la fermeture est effective à Blosseville il faut regarder quelle est la plus-value pour les enfants de Blosseville entre Veules les Roses et Saint Valery en Caux.

Plusieurs scénarii sont possibles :

* Dissolution du SIVOS
* Regroupement de toutes les classes à Veules les Roses
* Maintien dans l’état actuel si nombre d’enfants suffisant
* Regrouper les enfants de maternelle à Veules les Roses et les primaires vers Saint Valery en Caux

Des réunions auront lieues dans les prochaines semaines pour connaitre les différentes orientations de chacun.

**Décisions modificatives**

Il convient de modifier certaines imputations budgétaires de 2015 afin de solder les comptes :

Le conseil municipal valide les modifications suivantes à l’unanimité :

* Compte 6554 - 1 950.00 €
* Compte 73925 + 27.00 €
* Compte 6455 + 1 923.00 €

**Médecine préventive**

Le conseil municipal à l’unanimité des membres valide l’adhésion de la commune à la mission de médecine préventive de Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime, afin de prendre en charge les visites médicales des agents.

**Questions diverses**

Une présentation du Document Unique sera faite aux agents et aux élus le vendredi 12 février 2016 à 09h30.

Une proposition a été faite par Pierre Molkhou de réaliser un livre sur l’histoire de la commune de Blosseville. Vu le prix très élevé de 14 0000 € la proposition ne sera pas retenue.

L’achat d’un véhicule ne semblant pas pertinent, vu la rencontre avec les agents communaux, il est proposé de défrayer Mr Louvel qui utilise son véhicule pour aller chercher du matériel pour les employés communaux. Cette solution est mise à l’essai s’il s’avérait utile de finalement d’acheter un véhicule.

Il est évoqué l’achat d’une épareuse pour compléter l’équipement du tracteur, la décision sera prise ultérieurement.

Des arbres vont être abattus par les propriétaires derrière le camping.

Un devis va être demandé pour des plantations à réaliser rue du bout des marettes.

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour la séance est levée à 21h45.